



Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés des Bouches-du-Rhône

Reconnue d'Utilité Publique en 1974, Grande Cause Nationale en 1995.
Agrément Tourisme IM075120094, Agrément Vacances Adaptées Organisées n°2012-165-0002

CHARTRE DES ANIMATEURS

PREAMBULE

La réussite du Service Loisirs et Vacances adaptés repose essentiellement sur les qualités humaines de l'Equipe d'animation.

VACATION(S)

L'animateur prendra progressivement place dans le paysage « Apajhien » selon la logique suivante :

Une phase d'observation pouvant varier de 1 à 2 jours sur des temps d'activités hebdomadaires et/ou de sortie (s) prévue (s) en fonction du programme mensuel ;

Une phase de mise en situation, sur une journée ou 1 week-end entier, pouvant être doublée si l'équipe estime cette prolongation nécessaire.

Après ces 2 phases, l'animateur se verra alors confier la mission de « vacataire » sur des temps choisis, et deviendra donc un membre à part entière de l'équipe APAJH 13 lorsqu'il interviendra en cette qualité.

RESPONSABILITE

D'une manière générale, la Réglementation considère que notre service est tenu au respect d'une obligation de prudence et de diligence dans l'organisation des activités proposées.

L'Equipe d'Animation doit tout mettre en œuvre pour assurer la SECURITE des participants qui lui sont confiés.

Il est impératif de respecter les consignes données par la Direction et de se conformer à la Réglementation.

REACTIVITE et DISPONIBILITE

L'animateur n'est pas qu'un accompagnateur. Son rôle ne se limite pas à sa seule présence mais s'inscrit en notions de permanence et de vigilance à l'égard du groupe qui lui est confié.

L'animateur doit être réactif. Il doit savoir s'adapter et apprendre à anticiper pour réagir rapidement et en cohérence avec la situation.

L'animateur est autonome, et ne doit pas attendre que les directives lui soient données pour faire. Il doit être force de propositions et prendre les devants, tout en restant dans le cadre de ses missions.

L'animateur est le maillon d'une chaîne. Jamais seul, il doit être apte au travail d'équipe et avoir l'esprit d'équipe.

ESPRIT D'EQUIPE et SOLIDARITE

L'animateur représente l'Association. Plus qu'un simple service de loisirs et de vacances adaptés, notre rôle intervient sur plusieurs niveaux. En ce sens, l'animateur défend et met en pratique les objectifs éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques en lien avec notre programmation.

Tout fait grave porté à sa connaissance doit être transmis obligatoirement à la Direction.

Le projet associatif établi par l'Association et le projet pédagogique mis en œuvre par la Direction doivent être respectés.

En cas de problème au sein de l'Equipe d'Animation, l'animateur doit se conformer au droit de réserve et, en aucun cas, n'y mêler les participants. Toute attitude démagogique sera sévèrement sanctionnée.

PARTIE TECHNIQUE

Si le rôle de l'animateur s'inscrit dans un cadre relationnel, le versant technique est plus ingrat. En effet, l'animateur est chargé d'entretenir les locaux, d'assurer la confection, le service et la prise des repas si besoin.

L'animateur doit veiller quotidiennement au respect de son travail, afin d'éviter d'alourdir la partie technique qui lui incombe : plus de considération quant au respect des horaires de repas, de début d'activité, sensibiliser les participants qui en ont la capacité à la propreté, au respect de l'autre et au rangement. Cela contribue à une meilleure qualité du service.

L'animateur doit tenir à jour le compte rendu de l'activité dispensée. Ceci afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement proposé et d'instaurer une cohérence entre les différentes sessions.

RESPECT DU PROGRAMME

L'ensemble des éléments : horaires, activités, modalités de surveillance, transport, fonctions et tâches Fait partie du rôle de chaque animateur.

Ce programme est établi et discuté par l'Equipe d'Animation.

Il constitue la base du contrat moral entre l'animateur et l'Association (cf partie FONCTIONNEMENT).

Nul n'est censé l'ignorer.

ORGANISATION

Toute activité ne se mesure pas en fonction de son nombre (une accumulation importante n'est pas un gage de réussite).

La façon de la conduire, la qualité relationnelle animateur / participants et les conditions de déroulement en dépendent :

- l'apprentissage de la vie en collectivité,
- le respect des rythmes de vie et des besoins de chacun doit être le souci permanent de l'Equipe d'Animation (équilibre temps forts / temps calmes que ce soit sur des activités à l'extérieur ou à l'intérieur),
- éviter de développer l'individualisme, la perte d'autonomie chez certains, ainsi que l'assistanat et les comportements égoïstes.

En anticipant la préparation matérielle, l'animateur peut réfléchir à la conduite même de l'activité devant le groupe.

L'improvisation souvent génératrice de "temps morts" et laissant en général un "goût d'inachevé", est déconseillée.

GESTION DU MATERIEL

Le service est doté d'un matériel pédagogique et technique qui représente souvent un investissement important.

Cette dotation de matériel (matériel audio, jeux divers, livres, matériel pédagogique) n'a pu se faire qu'à la condition qu'il soit préservé.

Une attention soutenue est demandée. Tout cas d'inobservation ou de négligence qui occasionne un remplacement ou des frais d'entretien coûte cher.

Nous demandons donc à chacun d'éviter le gaspillage, les pertes ou les déprédations (un remplacement ou une réparation issus de la négligence de la part d'un animateur peut occasionner une participation aux frais engagés).

ENGAGEMENT

L'animateur est libre de ses choix. Il peut être sollicité mais jamais forcé à donner de son temps.

De ce fait, lorsqu'un animateur est prévu sur une activité, nous devons pouvoir lui faire confiance et être certain qu'il tiendra ses engagements.

Bien sûr, les imprévus indépendants de la volonté de chacun peuvent survenir.

Afin de garantir un accompagnement de qualité et une organisation optimale, les animateurs vacataires prévus doivent prévenir le Responsable animation de son absence **2 jours avant le début de l'activité.**

Un désistement peut avoir lieu la veille ou le jour même. Pour autant si 3 désistements de ce genre ont lieu, la Direction prendra l'initiative de ne plus faire appel à l'animateur jusqu'à nouvel ordre.

ACCOMPAGNEMENT

Nous avons face à nous un public en situation de handicap, mais nous avons avant toute chose un public ADULTE.

Surveillez votre langage, demandez avant d'agir. Toutes les initiatives ne sont pas bonnes.

Ex : avant de pousser, déplacer quelqu'un en fauteuil, demandez-lui.

Respectez les rythmes de chacun. Respectez l'autre tout simplement

Allez rechercher des informations dans le classeur « Participants » lorsque vous ne savez pas.

FONCTIONNEMENT

Le rôle de l'animateur commence dès lors que le premier participant est arrivé. Le temps d'intervention de l'animateur s'achève dès que le dernier participant est parti.

Ne relâchez ni votre attention, ni vos efforts. Chaque minute compte.

Même lorsque vous êtes plusieurs animateurs, vous êtes malgré tout TOUS responsables.

L'image que vous renvoyez est importante.